CORESS

Conférence Régionale
de l'Economie Sociale et Solidaire

PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Région
Centre-Val de Loire

cress
Chambre Régionale
de l'Économie Sociale
et Solidaire
Centre - Val de Loire

Compte-rendu de la **CORESS** du 25 novembre 2022

Compte-rendu de la **CORESS** du 25 novembre 2022

Alors que le Mois de l'ESS touchait à sa fin, ce vendredi 25 novembre 2022, la **4ème édition de la Conférence Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire** s'est tenue dans l'hémicycle du Conseil Régional, en toute convivialité et cette fois-ci sans écran interposé.

La journée a débuté sur les mots de **François BONNEAU** (Président du Conseil régional), de **Jean-Louis DESNOUES** (Président de la CRESS Centre-Val de Loire) et d'**Anouk LAVAURE** (Déléguée régionale DREETS Centre-Val de Loire).

Puis s'est suivi un échange pertinent entre **Jérémie GODET (**2ème Vice-Président de la Région Centre-Val de Loire délégué à l'ESS et à la vie associative) et **Olivier PALLUAULT** (dirigeant de la Scop Ellyx et co-fondateur du Laboratoire Commun Destins) sur le rôle et les atouts de l'ESS comme levier de l'Innovation Sociale dans nos territoires.

Ensuite, une conférence participative s'est tenue avec **Thibault BERLINGEN** (SCIC Villages Vivants) et **William SIMON** (association Gâtinais en Transition) sur la problématique de l'accès au foncier.
Ce fut l'occasion de présenter en avant-première, le **Guide pratique sur le foncier**, co-écrit entre la CRESS et Villages Vivants.

Les participants venus de toute la région n'étaient pas en reste puisque l'après-midi, tous ont été invités à s'exprimer sur la capacité en région à faire émerger des projets innovants des territoires lors d'une agora animée par la CRESS.

Quel **chemin parcouru** depuis la dernière Conférence Régionale de l'ESS ?

La loi du 31 juillet 2014 relative à l'Economie Sociale et Solidaire prévoit l'organisation d'une conférence régionale des acteurs de l'ESS au moins tous les deux ans. Cette conférence, organisée par le représentant de l'Etat et le Conseil Régional, doit permettre de débattre des orientations, des moyens et des résultats des politiques locales de développement de l'Economie Sociale et Solidaire.

En introduction, **François BONNEAU,** Président de la Région, a rendu hommage aux structures de l'ESS, qui, après deux ans de crise sanitaire, restent des acteurs en mouvement dans une région qui connait sa transition environnementale et énergétique.
Il est revenu sur la participation de ces mêmes acteurs à la feuille de route du Schéma économique de la région en 2016. Une participation qui a été renouvelée en 2022 pour le SRDEII 2030, puisque le Centre-Val de Loire est une région de l'humanisme et que l'ESS fait la liaison entre l'économie et l'humain. L'inclure dans les politiques régionales est donc naturel pour écrire un renouveau ensemble !

Jean-Louis DESNOUES, Président de la CRESS Centre-Val de Loire, a salué quant à lui la confiance de la Région envers les réseaux ESS et l'habitude de travailler main dans la main sur de nombreux projets et événements.

Il en a profité pour présenter les réalisations de la Région et des réseaux ESS dans le cadre de la Stratégie Régionale de l'ESS, adoptée en 2018 : création de l'Alter Incub, Effervésens, ESSOR, formations des bénévoles, etc.

L'ESS est inscrite depuis 2016 au SRDEII grâce à un travail conjoint entre la Région et la CRESS. Le prochain Schéma Régional entame une nouvelle politique de développement territorial, notamment de la création et l'animation de nouvelles Maisons Régionales, pour que l'ESS y trouve sa juste place au plus près des territoires. Une initiative soulignée par le Président de la CRESS.

Alors investie de ses nouvelles missions de déléguée régionale de la DREETS, **Anouk LAVAURE** a, quant à elle, rappelé que l'ESS rassemble des acteurs de valeurs et de principes collectifs dans une époque où la société est en quête de sens. L'ESS est nécessaire à la création d'une communauté portée par « le mieux vivre ensemble », ouvert à la coopération avec les institutions publiques et les autres acteurs privés.
C'est aussi un levier essentiel pour atteindre le plein emploi par sa capacité à proposer des solutions différentes et innovantes.

Eléments de contexte :

DLA : entre 2020 et 2022, 852 structures ont été accompagnées (accueil, diagnostic, ingénierie, suivi...)
dont 386 ingénieries de projets ;

Cap'Asso : près de 1000 projets et 1100 emplois sont soutenus via ce dispositif, dont plus de 45% de nouveaux projets.

Echange - L'ESS, un levier pour **l'innovation sociale**

Au travers d'un échange, **Jérémie GODET** et **Olivier PALLUAUT** ont questionné la notion d'innovation sociale et les apports de l'ESS à cette dernière.

En effet, l'innovation sociale peut être définie comme la combinaison de ressources, de personnes et de nouvelles idées ayant pour finalité de répondre à des besoins non satisfaits par l'Etat et/ou les marchés privés. Elle n'arrive que très tardivement dans la longue histoire de l'ESS, c'est-à-dire à partir de 2005, accompagnée de la notion d'impact social (les effets socio-économiques et environnementaux des acteurs ESS sur un territoire et ses habitants). Depuis l'idée d'innovation sociale a pris de l'ampleur pour faire face à un certain désenchantement comme les abus marketing, le manque de changement suffisant ou impactant, etc.

Toutefois selon **Olivier PALLUAULT**, rendre possible une culture de l'innovation sociale serait bénéfique pour la société et ses habitants, d'autant plus qu'elle est créatrice de valeurs économiques mais aussi sociétales et environnementales. Pour cela, il appelle les acteurs publics de l'ESS et du privé à coopérer plutôt que collaborer simplement sur un projet et à se projeter ensemble sur un futur pour leur territoire.

Pour cela, l'ESS dispose de nombreux avantages, à commencer par une culture de l'engagement de ses membres, son aptitude à mobiliser des partenaires sur des projets communs, sa capacité à innover et à expérimenter et enfin sa pratique de la démocratie au sein de ces instances. Cette dernière, fortement ancrée dans l'ADN de l'ESS, constitue par ailleurs un atout sur les questions de gouvernance partagée qui reviennent depuis les années 2010.

Olivier PALLUAULT avertit toutefois que l'innovation sociale sur les territoires ne peut se faire sans le droit à l'expérimentation, voir le droit à l'erreur pour les parties investies. Or cette possibilité ne peut se faire sans le soutien des autorités locales.

Prise de parole de **Jérémie GODET**,
2ème Vice-Président de la Région Centre-Val de Loire délégué au Climat, aux transformations écologiques et sociales des politiques publiques, à la Transition énergétique, à l'ESS et à la vie associative
et **Olivier PALLUAULT,** dirigeant de la Scop Ellyx (centre de transfert en innovation sociale)
et co-fondateur du Laboratoire Commun Destins (consortium Université de Poitiers – CNRS- Ellyx

Conférence participative – **L'accès au foncier** pour les acteurs de l'ESS, comment pérenniser des usages ?

Villages Vivants est une foncière rurale et coopérative et organisée en SCIC SARL. Elle a été créée à l'issue d'un double constat : les projets sont confrontés de manière croissante aux problématiques foncières et immobilières. Avec eux, leurs lots de questionnements : la précarité immobilière, l'accès au financement, la pression foncière, la frilosité des acteurs, l'accès aux compétences, les nouveaux besoins émanent du développement des tiers-lieux qui, encore récents, peuvent être soumis au changement d'échelle et aux questionnements d'une installation immobilière. Dans un second temps, les initiatives de l'ESS ont une inventivité et des solutions adaptées, même pour la problématique du foncier.

Villages Vivants accompagne les porteurs et les collectivités dans leurs projets d'installation, de revitalisation et de réactivation des lieux en achetant, rénovant et louant des biens immobiliers pour des projets ESS au sein des territoires ruraux. La SCIC réunit une équipe pluridisciplinaire de 11 personnes aux compétences diverses : recherche de financement, vie coopérative et l'animation de communauté, communication, montage de projet immobilier, montage de projet entrepreneurial, maitrise d'ouvrage, ingénierie en bâtiment...

Création d'un guide pratique

En 2022, un livrable, co-rédigé avec la CRESS et Villages Vivants, vient outiller les porteurs de projets et les collectivités confrontés à ces problématique financière et immobilière. L'immobilier est replacé ici comme un outil, avec une constance : la propriété n'est pas une finalité pour ces projets. Toutefois un projet immobilier s'inscrit dans un temps long et les acteurs de l'ESS (association, SCIC, SCOP...) évoquent des difficultés à obtenir des financements.

Questionner l'intervention des acteurs publics : Il existe en France des structures appelées foncières solidaires qui accompagnent et interviennent à chaque étape d'un projet d'achat de lieu. Dans un contexte de tension à l'accès au foncier (réserves foncières), de carence du marché privé (réhabilitations en zones tendues), plusieurs foncières de redynamisation sont en cours de création ou de réflexion à l'échelle du territoire local, régional et national : **Villages Vivants, Etic, Base Commune, Antidote, Belleville....**
Autant d'initiatives permettant l'émergence d'un mouvement sur le foncier solidaire par de nouveaux acteurs locaux qui complètent l'offre proposée par les institutions tel que les organismes de logement social, les établissements publics de portage foncier (EPF), etc.

Animée par **Baptiste MEYER**
CRESS Centre-Val de Loire

Avec les interventions de **Thibault BERLINGEN**
de la SCIC Villages Vivants
et de **William SIMON**
de l'association Gâtinais en Transition

La création d'une foncière locale permet, en tant qu'organe dédié aux projets d'acquisition, la réhabilitation dissociée de la collectivité. Elle devient le relais des trois rôles demandés aux collectivités :

- Coordination et gouvernance pour mettre en liens les initiatives ;
- Appui en ingénierie ;
- Appui en financement publics et privés.

La foncière a alors un double enjeu :
Mobiliser les compétences nécessaires pour apporter un regard transversal sur les différentes phases d'un projet immobilier, les conséquences de chacune des étapes de l'accession ;

- Faire en sorte que le projet ESS soit viable et l'accompagner dans son développement et permettent que les acteurs de l'ESS occupent une place d'investisseur de leur territoire.

L'exploitation d'un lieu doit être travaillé dans le projet (la gestion administrative, logistique, économique) et dans l'animation du lieu qui peut être accompagnée d'un poste salarié : une plus-value qui va amener la mobilisation d'une communauté. D'ailleurs cet aspect de communauté est une notion fondatrice des tiers-lieux.

L'importance d'un droit au choix :
A chaque projet, sa trajectoire immobilière qu'elle soit locative ou foncière. L'objectif du guide est également de déconstruire les idées reçues, rendre accessible les enjeux et problématiques sur le foncier et l'immobilier, pour qu'un projet est une idée confortable d'un lieu quel qu'il soit. Parfois, soutenir un projet ne signifie pas le porter en propre.

Trois projets emblématiques ont été présenté pour illustrer le propos du guide et dresser un panorama des problématiques rencontrées sur le foncier :

- **Le Château de Cepoy,** confié en bail emphytéotique à l'association Gatinais en Transition (Loiret). Un bien difficilement commercialisation pour la collectivité car trop coûteux en rénovation. L'occupation par l'association permet d'éviter une vacance sur le long terme, alliant les activités de la structure et le besoin du territoire. Il n'y a pas de loyer versé à la commune mais une prise en charge des travaux de rafraîchissement et les charges énergétiques.

- **La Maison Amicale,** dans l'Indre, rachetée par une association. Un projet qui démarre par une occupation temporaire et qui se pérennise, sans avoir prévu d'acquérir un bien immobilier. Dans ce territoire rural, ce n'est pas le coût d'achat qui était problématique, mais le financement de la rénovation énergétique. Villages Vivants intervient pour identifier les subventions nécessaires, encadrer l'achat et la levée de fonds associatifs. La structure est également accompagnée par le dispositif local d'accompagnement (DLA) pour penser son modèle économique.

- **Le Moulin Bleu**, un rachat collectif en SCI. La SCI permet une facilité de gestion, pour encadrer les échanges, un pacte d'associé a été rédigé.

D'UN PROJET D'HABITAT PARTAGÉ À UN TIERS-LIEU, L'ACHAT EN COLLECTIF D'UN ANCIEN MOULIN

>> Pour télécharger le Guide Pratique Foncier

Agora - Comment faire **émerger** des projets de territoire et les accompagner ?

La table ronde a rapidement mis en évidence le fait qu'il « manque un maillon » en région en amont de l'accompagnement des porteurs de projets « individuels », pour répondre à des besoins de territoires qui aimeraient faire émerger des projets, en particulier dans les cas où la dynamique entrepreneuriale est faible. Certains ont évoqué la notion de « création d'entreprise inversée ».

L'ESS est pertinente dans ce cadre car elle est force de proposition et est reconnue comme source d'innovation et en capacité de favoriser la coopération, indispensables leviers pour faire émerger des projets de territoires. C'est par exemple ce qui a conduit la communauté de communes **Cléry Betz Ouanne (3CBO)** à solliciter la CRESS sans que celle-ci, cependant, n'aie d'offre d'accompagnement dédiée à ce jour.

La coopération doit alors s'envisager entre toutes les parties prenantes : citoyens, collectivités (élus et agents) en y associant les acteurs économiques, y compris non ESS, comme cela est le cas, par exemple, dans le cadre de la démarche d'économie circulaire portée par l'association **PERSEE3C** (pour l'engagement sociétal des entreprises, l'économie circulaire, coopérative, collaborative) prioritairement sur le territoire du Gâtinais. Cependant, comme l'a souligné **le Mouvement Associatif,** la coopération ne peut se décréter : elle prend du temps à se mettre en place. Les différentes fédérations qui existent ont d'ailleurs vocation à la favoriser.

Parmi les autres facteurs de réussite de ce type de démarche, a été notée la nécessité de procéder avec méthode (identification et mobilisation des parties prenantes, mise en évidence des besoins, émergence des projets et des acteurs susceptibles de les porter,) et, pour chacun, d'adopter une posture privilégiant l'intérêt collectif plutôt qu'individuel.

Enfin, il a été noté la difficulté d'identifier les bons interlocuteurs et dispositifs de financement afin d'être accompagné dans un projet de territoire.

La précédente CORESS avait permis, notamment, de faire émerger le besoin d'un dispositif pour accompagner les projets d'entreprises dont l'innovation est au service de l'intérêt collectif et du territoire. Cela avait conduit à la création de **l'Alter'Incub** porté par **l'URSCOP** et à la consolidation du **réseau des Développeurs (ESSOR).**

La présente table ronde a, elle, mis en évidence le besoin de renforcer les moyens, au niveau régional, pour accompagner l'émergence et l'accompagnement de projets de territoires qui, par la suite, sont susceptibles de conduire à la création d'entreprises à l'image de la démarche **« Start'up de Territoires » portée par France Active en Normandie**.

Cet enjeu est d'autant plus fort que l'urgence climatique et, plus globalement, les Objectifs de Développement Durable proposés par l'ONU impliquent une mobilisation et une coopération entre tous les échelons (individuel-entreprise-territoire).

Animée par **Emilie GUILLET**
CRESS Centre-Val de Loire

Avec les interventions de **France Active Centre-Val de Loire,** de **l'Alter'Incub** Centre-Val de Loire, de la **CRESS Centre-Val de Loire,** du **Mouvement Associatif Centre**, de la **Manufacture de proximité Artis'up**, de **l'association PERSEE3C,** de la **Communauté de Communes 3CBO** (45), et des **participants**